

-
7. Décret du 30 janvier 1975 portant modification de l'article 9 de la loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement.

(Moniteur, 20 mars 1976 . Erratum, Moniteur, 24 avril 1976).

Proposition de M. BOURGEOIS et consorts.

Document n° 13 (SE 1974) n° 1.

Texte adopté par le Conseil le 21 janvier 1975.

**WETTEN, DECRETEN,
BESLUITEN EN AKTEN VAN DE REGERING**

**LOIS, DÉCRETS,
ARRÊTÉS ET ACTES DU GOUVERNEMENT**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE FRANÇAISE

30 JANVIER 1975

Décret portant modification de l'article 9 de la loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement (1)

BAUDOUIN, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Le Conseil culturel de la Communauté culturelle française a adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. L'article 9 de la loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement est modifié comme suit : au deuxième alinéa, les mots « dans la région de langue

française, le néerlandais; elle peut être l'allemand dans les arrondissements de Verviers, Bastogne et Arlon » sont remplacés par les mots « dans la région de langue française, le néerlandais, l'allemand ou l'anglais ».

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit revêtu du sceau de l'Etat et publié par le *Moniteur belge*.

Donné à Bruxelles, le 30 janvier 1975.

BAUDOUIN

Par le Roi :

Le Ministre de l'Éducation nationale,

A. HUMBLET

Vu et scellé du sceau de l'Etat :

Le Ministre de la Justice,

H. VANDERPOORTEN

(1) Session extraordinaire 1974, n° 2.

Décret « Bourgeois ». — Proposition, n° 13. — Rapport, n° 13.

Session 1974-1975.

Compte rendu intégral, n° 6. — Vote. Séance du 21 janvier 1975.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE FRANÇAISE

**Décret du 30 janvier 1975 portant modification de l'article 9 de la loi du 30 juillet 1963
concernant le régime linguistique dans l'enseignement. — Erratum**

Moniteur belge n° 57 du 20 mars 1976, p. 3235, remplacer le texte de la légende par le suivant :

Conseil culturel de la Communauté culturelle française.

Session extraordinaire 1974 :

Documents du Conseil. — Proposition de décret, n° 13-1. — Rapport n° 13-2.

Session 1974-1975 :

Compte rendu intégral. — Discussion et adoption. Séance du 21 janvier 1975.
